



# INFORMATION

## MUNICIPALE



Juillet 99

## LA LETTRE DU MAIRE

*Pour répondre aux besoins de la population en milieu rural, sauvegarder un service de proximité, maintenir de la vie et de l'animation en centre bourg, le conseil municipal de LOUVIGNE a entrepris, dès juin 1998, un regroupement de commerces dans le cadre de l'opération "1000 Villages de France".*

*Dans ce type de démarche d'utilité publique, la commune doit être maître d'ouvrage du projet. Il doit s'agir d'un regroupement d'activités commerciales comportant au moins un commerce alimentaire. Les deux conditions principales réunies nous permettent d'obtenir les subventions de l'Etat, de la Région et du Département à hauteur d'environ 50 % du montant global de l'opération. Le bilan financier sera publié au prochain bulletin, lorsque tout sera définitivement clos. D'ores et déjà nous pouvons annoncer que les prévisions budgétaires n'ont pas été dépassées.*

*Un autre motif de satisfaction : le délai imparti pour les travaux a été respecté malgré une conjoncture peu favorable. Nous sommes au terme de notre réalisation et début juillet nous pourrions tirer ou pousser une des portes du commerce multi-services comprenant bar-tabac - journaux - épicerie - dépôt de pain- dépôt de gaz. La volonté affirmée des élus louvignéens se concrétise mais il ne faudrait pas en rester là. Comment pourrait subsister un commerce sans clients ? Si nous souhaitons bénéficier d'un commerce de proximité, il nous appartient de le faire vivre et de contribuer à son développement. La commune a mis en place un outil de travail neuf, fonctionnel, convivial et son rôle s'arrête là : elle ne peut, en aucune façon, s'immiscer dans le domaine privé des activités commerciales. La balle se trouve donc dans le camp des Louvignéens qui n'hésiteront à faire le petit détour, le petit crochet et je gage, pour l'avenir, que nous allons jouer ensemble une partie gagnante à l'aube de l'an 2000.*

Le Maire

# SOMMAIRE

- *Comptes Rendus du Conseil Municipal*

- *Vie Associative*

- *Calendrier des Fêtes*

- *Informations Flash*

- *Vous avez la parole.....*



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBR1998

### **REGROUPEMENT DE COMMERCES**

#### **a) résultats globaux d'appel d'offres**

Il est donné lecture des entreprises retenues et du montant des travaux de chaque lot

- n° 1 Entreprise LEDAUPHIN	Bonchamp	433 226,59 F.T.T.C.
- n° 2 et 3 Entreprise THEREAU	Changé	108 331,12 F T.T.C
- n° 4 Entreprise GUYON	Bonchamp	134 607,69 F.T.T.C.
- n° 5 Entreprise VEILLE	Laval	133 253,95 F.T.T.C.
- n° 6 Entreprise PLAFITECH	Changé	83 891,41 F T.T.C
- n° 7 Entreprise AVON	Laval	44 255,13 F.T.T.C.
- n° 8 Entreprise WOJTALA	Changé	22 288,57 F.T.T.C.
- n° 9 Entreprise FRANCE CHAUFFAGE	Entrammes	31 369,39 F.T.T.C.
- n° 10 et 11 Ent. LEGAY	Louvigné	183 336,43 F.T.T.C

TOTAL GENERAL 1 174 560,28 F.T.T.C.

### **C.C.P.L. TRANSFERT DE COMPETENCES**

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il est nécessaire d'étendre les compétences de la Communauté de Communes du Pays de LAVAL.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à ce qui suit :

Considérant qu'il est opportun que les compétences, en matière d'établissement et d'exploitation de réseaux susceptibles de fournir notamment des services de communication soient transférées à la Communauté de Communes.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **a) déchetterie**

Monsieur S. CRIBIER donne connaissance à ses collègues que plusieurs entreprises ont été consultées pour le coût de la clôture de la déchetterie.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise la commission voirie à choisir le type de clôture afin de ne pas retarder les travaux.

#### **b) Demande de subvention D.G.E 99 : Aménagement du Carrefour V.C. 7**

##### **V.C. 201**

Monsieur CRIBIER présente le dossier établi par la Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision de Meslay du Maine, pour la demande de subvention D.G.E. 1999

Travaux projetés : Aménagement du carrefour de la Route de l'Etang et du Chemin de la Doyère.

Le montant des travaux est estimé à : 68 000 F. H.T.

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE ce programme de travaux

- SOLLICITE la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 1999

- ARRETE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

Les travaux seront effectués fin du 1er semestre 1999.

**c) Demande de subvention D.G.E 99 : Voirie C.R. de la Saulaie - C.R. de Toussaint - C.R. de la Perruche - V.C. 201 et C.R. de la Rangée**

Monsieur CRIBIER présente le dossier établi par la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision de Meslay du Maine, pour la demande de subvention D.G.E. 1999

Travaux projetés :

Renouvellement de couches de roulement :

- Chemin rural de la Saulaie
- Chemin rural Toussaint
- Chemin rural de la Perruche
- V.C. 201
- C.R. de la Rangée

Renforcement de structure et d'étanchéité par adjonction d'une couche de roulement au bitume chaud (MICFLUX) à raison de : répannage de 7,5 litres/m<sup>2</sup> de gravillons 6,3/10, 1,6 kg/m<sup>2</sup> de micflux et répannage de 71/m<sup>2</sup> de gravillons 4/6,3.

Le montant des travaux est estimé à : 77 500 F. H.T.

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE ce programme de travaux
- SOLLICITE la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 1999
- ARRETE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

Les travaux seront effectués fin du 1er semestre 1999.

**d) Contrat de travail : Agent de Bureau de la Poste**

Le contrat de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 31 décembre 1998 est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 1999. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

**e) Logi-Cia : informatique**

Le passage à l'an 2000 implique des contrôles techniques sur le matériel informatique.

Le rapport réalisé à l'occasion de ces contrôles met en évidence que le Micro ordinateur ne passera pas l'an 2000; toutefois il pourra être utilisé en "Bureautique", la date interne de la machine n'étant pas nécessaire dans ce cas.

En conséquence, le matériel sera renouvelé courant 1999, permettant en outre l'intégration des nouveaux logiciels comptabilité. Une somme sera provisionnée au prochain Budget.

**f) Zone artisanale (CCPL)**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président de la CCPL pour que la commission "développement économique" étudie l'achat de nouveaux terrains, la réserve foncière étant actuellement épuisée sur la zone artisanale.

**g) 1er janvier 1999 : Euro**

Sur proposition de la commission des finances le prochain budget primitif 1999 et les tarifs des divers services pourraient être présentés en euro.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JANVIER 1999

### **DOMAINE DES CHARMES :**

#### **- Extension 2ème tranche : Avant projet sommaire**

Le taux d'occupation actuel sur la 1ère tranche du "Domaine des Charmes" permet d'envisager la réalisation d'une extension (2ème tranche). L'étude menée par la D.D.E prévoit la viabilisation de 11 parcelles, libres de constructeurs, d'une superficie moyenne de 600 m<sup>2</sup>. La surface à lotir est de 9590 m<sup>2</sup> et la surface cessible sera de 6750 m<sup>2</sup>. Le programme des travaux comprend :

- Voirie 1ère et 2ème phases
- Réseaux eaux pluviales
- Assainissement eaux usées
- Electricité - Eclairage public
- Téléphone
- Alimentation eau potable

L'estimation sommaire des travaux et dépenses annexes est évaluée à 1 231 000 FTTC

Le Conseil Municipal accepte cet avant projet sommaire et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **- Eclairage public 1ère tranche**

Après consultation de plusieurs entreprises, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise SPIE TRINDEL pour les travaux d'éclairage public au "Domaine des Charmes" 1ère tranche.

Le montant du devis est fixé à 109 680 F H.T.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

### **DECHETTERIE**

La Commission voirie a procédé à l'étude de plusieurs devis et après visites sur sites, propose de retenir : L'entreprise CHURIN 53700 VILLAINES LA JUHEL pour la partie clôture et portail (35 000 F. T.T.C.)  
Le montant global des travaux, main d'oeuvre comprise est estimé à 55 000 F.T.T.C.

### **BILAN DES DIVERS SERVICES EXERCICE 1998**

- Garderie : déficit           15 244,65 F
- Cantine : déficit           38 818,55 F
- Service postal : déficit    8 457,63 F
- Salle des loisirs coût du fonctionnement : 20 728,11 F
- Benne à encombrants : 23 538,97 F
- Ramassage et traitement des ordures ménagères : 106 620,75 F
- Ecole fonctionnement coût par élève : 3071,26 F.

### **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS au 1er janvier 2000:**

Vu la délibération du 30 mai 1998 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs à compter du 1er janvier 1999, il est proposé de les augmenter de 2,5 % environ à compter du 1er janvier 2000.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2000 comme indiqué ci-dessous :

TYPE LOCATION		TYPE LOCATAIRE	TYPE TARI F (*)	SANS CUISINE						AVEC CUISINE								
				PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLES		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLES				
		été		hiver		été		hiver		été		hiver		été		hiver		
LOCATION	COMMUNE	1	340 F	375 F	640 F	705 F	740 F	810 F	820 F	855 F	1130 F	1190 F	1225 F	1290 F	1225 F	1290 F	1225 F	1290 F
		2	51,83 E	57,16 E	97,56 E	107,47 E	112,81 E	123,48 E	125 E	130,34 E	172,26 E	181,41 E	186,75 E	196,65 E	186,75 E	196,65 E	186,75 E	196,65 E
NORMALE	HORS COMMUNE	1	275 F	305 F	545 F	590 F	640 F	705 F	650 F	675 F	920 F	970 F	1020 F	1075 F	1020 F	1075 F	1020 F	1075 F
		2	41,92 E	46,49 E	83,08 E	89,94 E	97,56 E	107,48 E	99,09 E	102,90 E	140,25 E	147,87 E	155,49 E	163,88 E	155,49 E	163,88 E	155,49 E	163,88 E
FORFAIT WEEK-END	HORS COMMUNE	1	805 F	880 F	1475 F	1630 F	1675 F	1850 F	1285 F	1375 F	1960 F	2110 F	2150 F	2330 F	2150 F	2330 F	2150 F	2330 F
		2	122,72 E	134,15 E	224,86 E	248,49 E	255,35 E	282,03 E	195,89 E	209,61 E	298,81 E	321,66 E	327,76 E	355,20 E	327,76 E	355,20 E	327,76 E	355,20 E
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1	670 F	740 F	1275 F	1410 F	1475 F	1630 F	1050 F	1115 F	1635 F	1785 F	1855 F	2010 F	1855 F	2010 F	1855 F	2010 F
		2	102,14 E	112,80 E	194,37 E	214,95 E	224,86 E	233,24 E	160,07 E	169,98 E	252,30 E	272,18 E	282,80 E	306,42 E	282,80 E	306,42 E	282,80 E	306,42 E
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																
		2																
ST SYLVESTRE PRIVEE	HORS COMMUNE	1																

## **DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - OUVRAGE DE FRANCE TELECOM : Fixation de la redevance**

La permission de voirie accordée à France Télécom en cette qualité est soumise au paiement d'une redevance annuelle d'occupation dont les valeurs maximales ont été fixées :  
Compte tenu des installations déclarées à la commune, la recette s'établirait à

- artères de communication 17 km X 150 F	2 550 F
- emprise au sol (cabine) 2m <sup>2</sup> x100 F	200 F
TOTAL	2 750 F

## **REGROUPEMENT DE COMMERCES.**

### **- Marché architecte Mle SARRAT - Avenant n° 1.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal l'autorise à passer l'avenant n°1 qui confirme le forfait de rémunération du marché et de rendre contractuel le coût de réalisation de travaux à l'issue de l'appel d'offres.

### **- Contrat d'assurances dommages ouvrages :**

Après consultation de cinq compagnies ou mutuelles d'assurances, Monsieur le Maire après vérification des propositions de garanties, il propose de retenir P.F.A., Agence d'Ernée, Monsieur Riegler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de passer le contrat d'assurances dommages ouvrages pour la construction du regroupement à P.F.A., Agence d'Ernée et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, la cotisation T.T.C. garanties légales et facultatives étant de 24 081 Francs T.T.C.

## **SIVU**

Monsieur LAPIERRE fait part à ses collègues que suite au dégrèvement de l'impôt foncier non bâti des jeunes agriculteurs, le Syndicat intercommunal à vocation unique école de musique perd une recette de : 209 F.

Il propose en conséquence de verser sous forme de participation cette somme au SIVU

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## **CLUB DE L'AMITIE**

Après concertation et accord verbal des différentes parties concernées,

Monsieur le Maire propose que le Club de l'Amitié puisse disposer à l'avenir de la salle des loisirs pour ses réunions hebdomadaires qui auraient lieu désormais le jeudi au lieu du mercredi

Le Conseil Municipal n'émet pas de réserve à ce projet et admet que le Club de l'Amitié pourra organiser ses réunions le jeudi, à la salle des loisirs à compter de ce jour.

## **PORTAGE REPAS A DOMICILE**

La Maison médicalisée de SOULGE SUR OUETTE, fournisseur des repas pendant les périodes de congés du personnel d'ARGENTRE, souhaite traiter avec un seul interlocuteur l'A.D.M.R.

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec l'A.D.M.R.; cette convention ne modifierait en rien le principe du portage à domicile par des bénévoles.

Le Conseil donne son accord de principe à cette signature

### **LOCATIFS S.A. H.L.M.**

Les deux logements sont attribués par la S.A. H.L.M. l'un à Monsieur GARNIER C, Domaine des Charmes et l'autre, Lotissement du Prieuré à Monsieur de PONNAT.

### **S.D.E.G.M. : Enfouissement de réseaux**

Suite à une demande formulée le 28 juillet 1998, le Syndicat Départemental pour l'électricité et le gaz en Mayenne propose un avant projet sommaire relatif à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du bourg. Après étude des estimations financières, et en particulier des "parts communales" pour les diverses tranches proposées,

Estimant qu'il s'agit d'une charge financière trop lourde pour la commune et que, d'autre part, les études de restructuration du centre bourg n'ont pas été menées suffisamment en amont.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à ce projet

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 1999**

### **DOMAINE DES CHARMES : 2ème tranche**

Le Conseil Municipal, après étude du coût de revient global comprenant :

- achat de terrain
- honoraires divers
- viabilisation 1ère et 2ème phase (base estimation D.D.E)

FIXE le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain pour la 2ème tranche du Domaine des Charmes à 190 F net (cent quatre vingt dix francs). Le client devra acquitter en plus 4,80 % de droits de mutation, conformément aux nouvelles dispositions en vigueur.

FIXE le dépôt de garantie à 5 000 F

CHARGE de la vente des parcelles l'Etude DESCOTTES Notaires associés à LAVAL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **PROPOSITIONS PHOTOCOPIEURS**

L'appareil photocopieur donnant actuellement des signes de fatigue de plus en plus préoccupants, Monsieur le Maire propose d'envisager à court terme son remplacement.

Après comparaisons de différentes offres, le Conseil Municipal décide de retenir la Société O.M.B. pour un photocopieur TOSHIBA 1550 au prix de 12 946,90 F et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense sur le budget investissement 1999.

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 1999**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 1999**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 1999 et décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation	15,80 %
- Taxe foncière bâtie	22,50 %
- Taxe foncière non bâtie	37,50 %

### **VOTE DES SUBVENTIONS 1999**

- Subvention fonctionnement CCAS	2 500 F
- Subvention fonctionnement provisions	7 157 F
- Subvention fonctionnement associations	32 843 F.
Lutte contre le cancer	250 F
As. Paralysés de France	100 F
As. Amis de la Bibliothèque	435 F
As. Infirmités Motrices Cérébraux	120 F
La Prévention Routière	100 F.
As. des Myopathes	120 F
Comité Antituberculeux	150 F
As. des sclérosés en plaques	150 F
Banque Alimentaire Laval	500 F
UDAF Laval	615 F
SPA Laval	500 F
Comice Cantonal Argentré	600 F
As. de Drainage Argentré	200 F
FDGP et ADPEA Laval	520 F
ADMR Argentré	1 200 F.
As. Sport et Cult. Louvigné	6 500 F
As. Sport Basket Louvigné	2 500 F
As. Sport Tennis de Table Louvigné	1 200 F
As. Viet Vo Dao Louvigné	1 000 F
Comité d'animation Louvigné	3 200 F
As. des Parents d'élèves Louvigné	6 500 F
A.D.D.M LAVAL	2 208 F
As. Intercommunale Argentré	1 475 F
Comité de Jumelage Argentré Louvigné	2 700 F

### **PROJET DE CONCENTRATION DE L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LE SECTEUR DE LAVAL;**

Monsieur le Maire informe ses collègues, suite à la délibération du 18 février 1999, relative à la motion du droit du sol, Madame le Préfet lui a adressé un courrier en date du 10 mars 1999 lui confirmant que l'instruction des dossiers de droit du sol sera effectué par les services de la D.D.E de LAVAL.

### **SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES DES ENVIRONS DE LAVAL : SMACEL ADHESION DE LA COMMUNE DE L'HUISSERIE - MODIFICATION DES STATUTS**

Il est donné connaissance aux membres du Conseil Municipal de la demande présentée par la Commune de L'HUISSERIE, suivant délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 1999, en vue de son adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Collectivités des Environs de LAVAL créé selon arrêté préfectoral n° 96/128 du 1er février 1996.

## **CONTROLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE**

Monsieur le Maire présente à ses collègues le devis établi par SAUR sur la base d'une prestation, de trois années :

- 1ère année : prestation complète 4 656 F HT
- 2ème année contrôle et entretien 1 375 F HT
- 3ème année contrôle et entretien 1 375 F HT

Il est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **CONSULTATION :**

**- travaux aménagement du carrefour VC 7 et VC 201 et Voirie 2ème phase du lotissement du Prieuré**

Après consultation de plusieurs entreprises l'estimation globale des travaux est de 66 755 F hors taxes. L'entreprise TPAM a été retenue

**- mise en concurrence de coordonnateur : Domaine des Charmes - 2ème tranche**

Après consultation de 5 sociétés, la Société SAVARY a été retenue pour un montant de 3 300 F HT soit 3 979,80 F T.T.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir.

## **DOMAINE DES CHARMES 2ème TRANCHE : APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de création de l'extension n°1 du lotissement communal "Domaine des Charmes" dressé par la Subdivision de l'Equipement de MESLAY DU MAINE. Le terrain à lotir est situé en zone Inah du Plan d'Occupation des Sols. Celui-ci est cadastré n° 1261p de la section A

Le dossier comprend :

- note de présentation
- plan de situation
- plan topographique
- plan de masse
- règlement du lotissement
- programme des travaux
- plan de voirie
- plan des réseaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE la création de l'extension n° 1 du lotissement "Domaine des Charmes"
- APPROUVE le dossier élaboré par la DDE
- PRECISE que le présent dossier sera déposé en l'étude de Maître DESCOTTES, notaire associé à ARGENTRE pour publication et exécution des clauses du Cahier des Charges.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la création de l'extension n° 1 du lotissement communal "Domaine des Charmes".

## **DOMAINE DES CHARMES 2ème TRANCHE : APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le dossier d'appel d'offres relatif au lotissement communal du Domaine des Charmes -2ème tranche - pour les travaux de voirie 1ère phase réseaux EU, EP, et TELECOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
**APPROUVE** le dossier d'appel d'offres du lotissement communal du "Domaine des Charmes" 2ème tranche, élaboré par la DDE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

### **NUMEROTATION PARCELLES : DOMAINE DES CHARMES 2ème tranche**

Afin d'assurer une certaine cohérence dans la numérotation des parcelles du lotissement des Charmes, il est décidé d'attribuer les n° 6 bis et 6 ter aux deux parcelles situées en bordure de la route de la Doyère et donc de modifier la numérotation proposée par les services de la D.D.E.

### **INFORMATIQUE**

Le Conseil donne un avis de principe favorable pour qu'une étude soit menée près de fournisseurs de matériel informatique. Le transfert sous windows 98 pourrait avoir lieu dès juin 1999.

### **CHEMIN DES ARCIS**

Pour permettre le passage de piétons, il est nécessaire de procéder au broyage des bordures du chemin des Arcis. La Commune de LOUVIGNE accepte de prendre à sa charge la partie qui lui revient. L'entreprise REMON, de Parné sur Roc procédera à la globalité des travaux pour un montant estimé 1200 F H.T. au début d'avril.

### **EMBELLISSEMENT**

Madame TREMBLAY suggère que des poubelles soient installées aux endroits les plus fréquentés. Le Conseil Municipal décide l'achat et l'installation de deux poubelles.

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 1999**

### **REGROUPEMENT DE COMMERCES : avenants**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir dans le cadre des marchés signés pour le regroupement de commerces.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du "Fonds d'aide aux Communes rurales" pour l'achat de matériel informatique, la dépense envisagée et inscrite au budget primitif 1999 est de 20 000 F

### **ACHAT MATERIEL**

La tonne à eau utilisée pour les arrosages d'été est hors service.  
 Le Conseil Municipal décide donc de la remplacer par une neuve et de procéder à la réparation

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 1999

### COMPTE ADMINISTRATIF 1998

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GENDRON Yves, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1998 dressé par Monsieur LE GALLIOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
  - excédent d'exploitation de 946 467,26 F
  - un déficit d'investissement de 559 785,25 F

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 1998

Considérant que le compte administratif 1998 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 946 467,26 F
- un déficit d'investissement de 559 785,25 F

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Une somme de 559 785,25 F est affectée à l'investissement et le reste 386 682,01 F est repris au budget primitif 1999 en résultat reporté de la section de fonctionnement - compte 002 - résultat de fonctionnement reporté.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 1998

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 1998 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 1998,  
DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1998 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

### REGROUPEMENT DE COMMERCES

#### -aménagement des abords extérieurs

Vu le devis présenté par la Société TPAM

Vu le devis présenté par la Société LEDAUPHIN

Le Conseil Municipal décide de retenir la Société LEDAUPHIN pour :

- 1°) construction d'un muret, pour accès terrasse, avec enduit de parement à l'identique de la construction montant estimé à 8 050 F H.T.
- 2°) - travaux terrassement pour espaces privatifs
  - travaux de réfection voirie
  - réalisation de 2 bateaux pour accès handicapés

#### - implantation citerne gaz

Pour dégager un espace et permettre une mise à niveau de l'ensemble (terrasse-allée-espace vert), la citerne gaz sera enterrée dans la zone séparative entre terrasse et entrée appartement privée.

**- emprunt 600 000 F**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000 F

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre et des pièces y annexées (tableau d'amortissement spécifique) établis par le Crédit Local de France et après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** les propositions du Crédit Local de France.

**- emprunt 230 000 F**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements( Fonds de compensation de T.V.A.), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 230 000 F

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre et des pièces y annexées (tableau d'amortissement spécifique) établis par le Crédit Local de France et après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** les propositions du Crédit Local de France.

**DECHETTERIE : devis SAUR**

Monsieur CRIBIER Serge rappelle à ses collègues qu'ils avaient souhaité mettre l'eau sur le terrain pour divers services, le montant du devis de la SAUR s'élève à 5226 F.T.T.C

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

**CHEMINS RURAUX : Cessions de terrain**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'étude du projet et la surveillance des travaux de construction du Chemin Rural dit de la Richardais-La Durie et de la Petite Gaudinière

Vu les résultats des enquêtes,

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte les projets susvisés et les nouveaux tracés sont incorporés dans le réseau des chemins ruraux de la commune.

**CHEMINS ET VOIES COMMUNALES : ENTRETIEN**

Monsieur CRIBIER informe ses collègues que des devis ont été demandés à deux entreprises pour l'entretien des bernes.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir l'Entreprise DUVAL et elle assurera également le broyage du terrain situé derrière l'ancien terrain de football.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES REFUGIES DU KOSOVO**

Monsieur le Maire présente la demande du Secours Populaire Français, Fédération de la Mayenne, sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'opération "100 camions pour les Balkans"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 1000 F, elle sera prélevée sur le montant voté en provisions (65478)

**DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le Conseil Municipal de Louvigné :

- sollicite le concours de la direction départementale de l'équipement pour assurer la mission maîtrise d'oeuvre concernant :

les travaux d'éclairage public du lotissement des Charmes 1ère tranche.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

**DOMAINE DES CHARMES - 2ème tranche**

**- MODIFICATIF DU PLAN PARCELLAIRE**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal son intention de modifier le plan parcellaire de l'extension n°1 du lotissement communal du "Domaine des Charmes" approuvé en date du 15 avril 1999.

Modification du lot n°5 d'une surface initiale de 700 m<sup>2</sup> ramenée à 680 m<sup>2</sup>.

Les surfaces libérées seront incorporées dans le domaine public conformément au plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE :

La modification du lot n°5 de l'extension n°1 du lotissement communal du "Domaine des Charmes" approuvée en date du 15 avril 1999.

- d'autoriser M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette demande.

**- MARCHES**

Monsieur le Maire rend compte de l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation 1ère phase (.EU. - EP. - terrassement voirie - Génie civil télécom)

Les entreprises T.P.A.M. et SPIE TRINDEL sont retenues pour des montants respectifs de 457 859,60 F. H.T. et de 49 339,00 F. H.T.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés à intervenir.

*Les Associations de*

*LOUVIGNÉ*



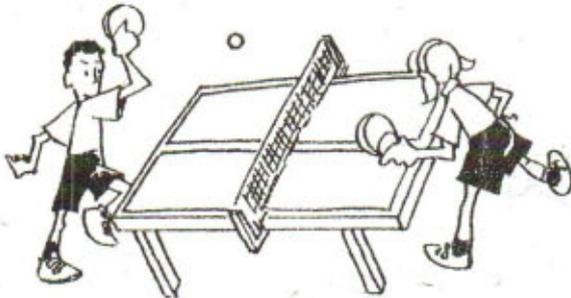
# ASSOCIATION TENNIS DE TABLE

*L'équipe du tennis de table termine cette saison, 2ème au classement de leur groupe en D5, battue au dernier match.*

*Vous pouvez vous inscrire pour former une deuxième équipe chez :*

*Monsieur BEZIER Roland  
33, Les Logis du Pré de la Fontaine  
53210 LOUVIGNE tél. : 02 43 37 37 98*

*Toute l'équipe du Tennis de Table vous souhaite de très bonnes vacances.*



*Le bureau*

## A. S. L. SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

*La saison 98-99, s'achève avec la participation de 21 personnes, ce qui est un peu moins que les années précédentes. Les horaires de travail, les enfants, les activités nous entraînent dans des choix difficiles, mais pensez à vous, Mesdames, car la gymnastique volontaire est un vrai sport de loisirs qui aide au bien être ...*

*Sous la chorégraphie de Sylviane DROUAULT, notre monitrice, nous avons présenté un extrait de notre travail, au spectacle organisé pour la venue de nos amis allemands de Babenhausen.*

*Rendez-vous le lundi 27 septembre 1999 à la salle des loisirs.*

*Bonnes Vacances Sportives*

*La Présidente,*





## **USB Union Sportive de Basket LOUVIGNE**

Cette fin de saison 1998/1999 est pleinement satisfaisante puisque l'équipe cadette engagée occupe la 3ème place de sa poule: félicitations donc aux joueuses pour ce parcours très honorable et les progrès effectués.

Malgré un effectif réduit, cette même équipe s'engage pour la saison prochaine; Patricia Coquelin et Erwann Philippe assureront toujours l'encadrement et Adeline Gautier l'arbitrage.

Pas de changements notoires donc si ce n'est la composition de notre bureau:

PRESIDENTE: Patricia Coquelin  
 SECRETAIRE: Christine Dubois  
 TRESORIERE: Marvonne Gautier  
 MEMBRES: Michel Coutard  
 Marie-Jo Fauchard

Un grand merci donc aux personnes qui s'investissent ou qui se sont investies bénévolement dans cette section sportive (qu'il s'agisse des membres du bureau ou des parents assurant le transport), et tout particulièrement à Brigitte Abivin, Jocelyne et Michel Coutard.

### **LE BUREAU**

P.S.: Soucieux de l'avenir de l'USB, nous invitons les jeunes filles, désirant pratiquer le Basket-Ball, à se manifester auprès du bureau.



## A.S. LOUVIGNE TENNIS

L'assemblée générale de la section Tennis a eu lieu le 9 avril. Les membres du bureau ont constaté avec plaisir une participation plus nombreuse que les années précédentes et la présence de deux nouveaux habitants.

Nous souhaitons que, parmi les nouveaux louvignéens, les personnes intéressées par la pratique du tennis n'hésitent pas à contacter un membre du bureau (voir ci-dessous) pour avoir des renseignements.

Au cours de cette Assemblée Générale, nous avons décidé d'organiser des Rencontres Amicales qui se déroulent actuellement. Espérons que le temps sera assez clément pour que toutes les rencontres puissent avoir lieu.

Les finales jeunes sont prévues le mercredi 23 juin à partir de 14 heures.

Les finales adultes se dérouleront le samedi 26 juin à partir de 10 heures et reprendront à 14 heures.

Après ces finales, les lots seront distribués et un pot sera offert à toutes les personnes présentes.

**La fête du tennis** est prévue le dimanche 5 septembre à partir de 10 heures. Au programme :

- \* jeux divers sur le terrain de tennis (apporter sa raquette)
- \* barbecue

Toutes les personnes qui le veulent pourront s'inscrire, même si elles ne pratiquent pas le tennis.

### Membres du bureau :

COUTARD M

ABIVIN B

DUBOIS A (Vente des cartes)

TROUILLARD J

BRISSEIER M

PEYLET J

BRUNEAU M

Le président  
Coutard M

## **CLUB DE L'AMITIE**

*Au cours du vote à la dernière assemblée générale, notre présidente depuis 1989, Madeleine MOUSSAY a désiré se retirer de ses fonctions ainsi que André BARDOU et Bernard ROUSSEAU.*

*Un nouveau bureau a été formé et il tachera de poursuivre les quelques activités habituelles.*

*Les randonnées pédestres le 1er mardi du mois*

*Le 4ème bal de l'année le 22 août 1999*

*Pot au Feu et pique-nique au bois de L'HUISSERIE*

*Vingt cinq adhérents étaient présents à EVRON pour la journée de la forme.*

*Tous les jeudis rendez-vous salle des loisirs pour "les cartes - pétanques et autres jeux"*

*Adhérents du Club retenez cette date : 30 août 1999 - Voyage à Chambord*

*Bonnes vacances à tous.*

*Le Bureau*



# COMITE D'ANIMATION



BILAN ? Vous avez dit « BILAN » ! Ben,

on s'active,

on s'active !

Après les soirées cabaret menées tambour battant en fin d'année, janvier est vite arrivé et avec lui, la journée des vœux. Organisée conjointement avec le Club de l'Amitié, cette journée, devenue institution, permet de regrouper toutes les « forces vives » de notre commune et d'accueillir les nouveaux habitants dans une ambiance particulièrement conviviale.

Puis l'hiver s'est installé, propice aux longues soirées. Et chacun de les occuper à sa façon ! Les adeptes du scrabble ont continué à s'adonner à leur passion chaque mardi.

D'autres personnes, à moins que ce ne soient les mêmes, ont plongé dans les répétitions... Eh, oui le Comité d'Animation a très volontiers accepté de participer au spectacle donné au cours de l'échange officiel avec BABENHAUSEN. Tous les numéros visuels, que vous connaissez presque tous, ont été repris, depuis Blanche Neige et les Sept Nains jusqu'au numéro des Moines, en passant par les Cabines de Bain, les 2 be 3 et les Spice Girls ! Tout ne peut pas être cité, mais c'est un très large éventail de notre savoir-faire qui a été superbement présenté, tant dans les interprétations que dans les costumes, les décors, et naturellement les fous rires !

D'autres encore ont préparé les J. I. A. L., les dernières Joutes Inter-Associations de LOUVIGNE du siècle ! Les « commandeux », les « faiseurs », les « bricoleux » et les « coseux » se sont mis au travail ; les idées n'ont pas manqué et les secrets des préparatifs ont été bien gardés comme d'habitude... Les JIAL se déroulent toujours le premier week-end de juin et cette année, le samedi a commencé par une vaste partie de pétanque, un peu de basket et quelques parties de belote, puis il s'est prolongé par un barbecue en plein air pour un repas à la « bonne franquette » dans la salle des loisirs ; le temps un peu frisquet pour la saison n'a pas permis autre chose ! Cela ne nous a pas empêchés de faire un feu de la Saint-Jean, avec il est vrai, un peu d'avance sur le calendrier. Le dimanche matin, les plus courageux ont participé aux tournantes de tennis. L'après-midi a commencé par le traditionnel défilé et un accueil concocté par le quartier du Bourg sur la place Saint-Martin. Au risque de se répéter, que d'idées dans tous les costumes, chars et jeux ; tout est recherche, tout est richesse, tout est drôle et c'est si facile de s'amuser, sans complexe, avec des jeux... tous mouillants ! Les gagnants ? Peu importe ! C'est LOUVIGNE qui sort gagnant à tous les coups dans ce genre de manifestations ! Savez-vous que nous étions 291, presque exclusivement des Louvignéens, au dîner du samedi ? Alors, nous en concluons que la recette des JIAL vous plaît !!

Mais ne perdons pas de vue que toutes ces « occupations » demandent beaucoup de travail et qu'il nous faut adresser un GRAND MERCI à tous ceux qui ne comptent pas leur temps, même s'ils y « prennent leur pied » !

Et maintenant ? Voici notre programme d'ici la fin de l'année :

- la **SOIREE CHOUROUTE** le **SAMEDI 18 SEPTEMBRE**
- les **SOIREEES CABARET** le **SAMEDI 27 NOVEMBRE** SOIREE  
le **DIMANCHE 05 DECEMBRE** MATINEE  
le **SAMEDI 11 DECEMBRE** SOIREE

Bien entendu, nous vous informerons lorsque les places seront mises en vente !

Et puis un événement d'envergure se prépare pour l'AN 2000. Il est encore trop tôt pour lever le voile sur ce projet qui ne manque ni de piquant ni d'audace. Chacun de vous sera sollicité pour nous aider à le réaliser et nous souhaitons vivement que vous répondiez nombreux comme vous savez si souvent le faire ! C'est la meilleure garantie que nous puissions avoir pour nous soutenir, continuer et réussir !



A bientôt ! Allez,

on s'active

ON S'ACT-YVES (clin d'oeil à notre Président !)



## COMITE DE JUMELAGE

“ **10 ANS DEJA** que les premiers pourparlers ont été engagés et l'échange officiel de la Pentecôte avec nos Amis de BABENHAUSEN a permis de célébrer cet anniversaire et de vivre des moments de fête. Cela a été l'occasion d'évoquer ensemble des moments intenses des 10 années passées.

10 ans en effet que nous travaillons, que nous construisons, que nous partageons des tranches de vie commune. Nous avons maintenant des souvenirs communs que nous pouvons évoquer sans retenue.

“ 10 ans déjà ” que nous avons assisté à ce mariage un peu particulier puisqu'il unissait trois prétendants ! Particulier aussi, parce que l'orage avait pensé qu'il était invité... Les conditions météo avaient incité l'un des orateurs à prédire l'avenir en invoquant le proverbe : “ Mariage pluvieux, Mariage heureux ” ! Ses prévisions étaient bonnes !

Depuis ce jour, beaucoup d'amitiés réciproques se sont tissées et la présence importante des jeunes nous encourage à construire l'Europe des citoyens de demain. L'actualité nous montre cruellement combien la paix, la démocratie, le respect des peuples restent fragiles. Nous pouvons être fiers de contribuer, même modestement, à créer des liens plus solides entre nous.

Nos ambitions mutuelles sont importantes et nous nourrissons de grands espoirs de voir nos échanges s'intensifier ou s'élargir à de nouvelles idées. Nous allons continuer à réfléchir et à proposer des programmes de partenariat attractifs pour tous. A courte échéance, probablement un échange de jeunes pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

10 ans sans orage entre nous, sans même un petit nuage ! Nous le devons tout simplement à nous-mêmes parce que nous croyons à ce jumelage : les municipalités qui apportent leur soutien financier mais aussi et surtout moral ; les nombreux bénévoles qui assurent un travail de fourmis au sein des comités de jumelage et qui permettent que ces rencontres soient réussies. Chacun à sa manière, avec ses moyens, arrose un peu la fleur pour qu'elle ne fane pas.

-----

Ce sont 112 Allemands qui ont été accueillis par une cinquantaine de familles argentréennes et louvignéennes pendant le week-end de la Pentecôte. Le programme, qui semble toujours trop copieux, prévoyait :

- un après-midi libre pour la visite du Vieux LAVAL et/ou une partie de lèche-vitrines ou tout simplement une pause prolongée à la terrasse d'un café !
- un repas et une soirée dansante en commun,
- une randonnée pédestre pour découvrir ARGENTRE et LOUVIGNE le long de la Jouanne, en particulier la propriété de MONTAIGU où le groupe a bénéficié d'une visite guidée par Monsieur et Madame LE TOURNEUR DU VAL. Certaines anecdotes « historiques » ont amusé et étonné bon nombre de promeneurs (quelques 200 quand même !)
- un exposé ayant pour thème « le conseil municipal des jeunes d'ARGENTRE » : organisation, objectifs, réalisations, ... Nos partenaires de BABENHAUSEN sont très intéressés par cette expérience.
- un spectacle avec la participation d'associations telles que l'Orchestre de BABENHAUSEN, la Chorale, l'Ecole de Musique et l'Atelier Théâtre d'ARGENTRE, le Club de Gymnastique et le Comité d'Animation de LOUVIGNE et de nombreux autres acteurs ne rentrant pas dans ces catégories, y compris la surprise réservée par BABENHAUSEN et ses « schön Fraulein » !
- une visite de CANCALE à la POINTE DU GROUIN, le but étant de découvrir le milieu marin : port, plages, parcs à huîtres, dégustation de fruits de mer (ce n'est pas évident pour tout le monde !), réserve ornithologique ; et aussi un peu d'histoire au fil du sentier douanier.

Trois journées bien agréables, trop vite passées hélas ! L'ambiance a été chaleureuse tout au long de cet échange et l'émotion à l'arrivée comme au départ des deux cars n'était pas feinte !

De très vifs remerciements doivent être adressés à tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la réussite de cet échange, qu'il s'agisse des familles d'accueil, des cuisiniers, des serveurs, de la participation des jeunes (leur aide pour les traductions révèle une évolution certaine dans notre partenariat), du spectacle (acteurs, musiciens, chanteurs, techniciens et présentateurs), des municipalités d'ARGENTRE et LOUVIGNE, à TOUS les BENEVOLES qui n'ont pas compté leur temps. MERCI A TOUS !



## CALENDRIER

## DES FETES

22.08.1999	Club de l'Amitié : Bal
18.09.1999	C.A.L. : Soirée Choucroute
16.10.1999	Soirée Classes "9"
20.11.1999	A.P.E : soirée
27.11.1999	C.A.L : Soirée Cabaret
05 12 1999	C.A.L. : Matinée Cabaret
11 12 1999	C.A.L. : Soirée Cabaret
31 12 1999	A.J.L. : Saint Sylvestre
08 01 2000	C.A.L. : soirée voeux
02 02 2000	Club de l'Amitié : Bal
05 02 2000	Ass. Football : soirée couscous
26 et 27 02 2000	Club de l'Amitié : Concours de Belote
10 03 2000	A.F.N. Concours de Belote
18 02 2000	Ecole : Loto
01 04 2000	A.J.L. : Soirée Moules frites
04 04 2000	Club de l'Amitié : Bal
18 06 2000	Fête de l'Ecole
16 09 2000	C.A.L. : soirée choucroute
15 10 2000	Club de l'Amitié : Bal
21 10 2000	Classes "0"



# INFORMATIONS FLASH.....

\*\*\*\*\*

## CADRE DE VIE

"Nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants"

Antoine de SAINT-EXUPERY

## **LOUVIGNE commune propre, je participe**

### **Bruit de voisinage...** (arrêté n°91- 0223 du 26 03 91 :

article 5 : Propriété privée: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- les samedis et mercredis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



**Vitesse excessive...**

**Animaux en divagation ...**

**Dépôt sauvage de déchets .....**

**Dégradations diverses.....**

**Il est rappelé que les conteneurs de campagne sont réservés aux ordures ménagères et non aux bouteilles.**

**UN SOUCI POUR TOUS, UN OUBLI POUR**

**CERTAINS**

**UN ESPACE DE QUALITE, C'EST L'AFFAIRE DE**

**TOUS !**

**La liberté , c'est la responsabilité. Réagissons et faisons le de bon coeur. Pas besoin d'un gendarme de la nature derrière chacun de nous.**

**VOUS AVEZ LA PAROLE.....**

*La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.*

✂.....

NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Ce coupon est à adresser à : Mairie de Louvigné*